

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

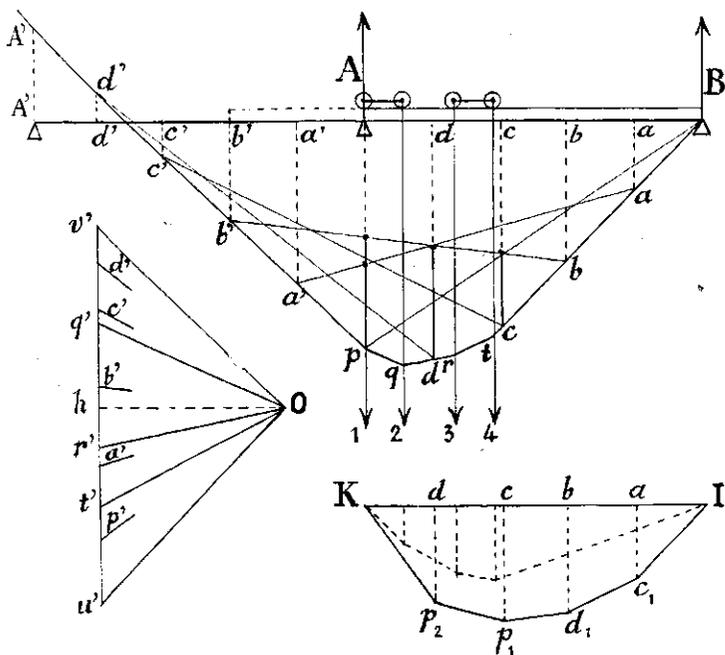
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Nous avons étudié précédemment la construction des moments fléchissants et des efforts tranchants maxima dans le cas d'une poutre reposant sur ses deux extrémités et supportant une surcharge uniformément répartie. Il nous reste à examiner le cas de charges roulantes qui constituent des charges mobiles concentrées.

Considérons une poutre AB supportée en ses deux extrémités et sur laquelle on fait circuler deux chariots, placés à une distance déterminée l'un de l'autre; chacun des essieux et par suite chacune des paires de roues supporte une partie de la charge et la transmet à la poutre. Nous aurons donc à envisager quatre forces désignées par les chiffres 1, 2, 3, 4, que nous supposerons égales deux à deux. Ces forces sont concentrées aux points de contact des roues avec la poutre.

Le problème qui se pose est de déterminer, pour les diverses sections de la poutre, le moment fléchissant maximum parmi tous ceux qui correspondent aux positions successives que peut occuper la surcharge roulante sur le parcours de la poutre.



Dans la position indiquée sur l'épure, la charge 1 est placée directement au-dessus du point d'appui A et l'on pourrait construire le polygone funiculaire correspondant à cette première position des chariots. Déplaçant ensuite ces derniers d'un cinquième de longueur de la poutre, la charge 1 viendrait en  $d$  et les trois autres essieux se déplaceraient de la même quantité sur la droite; on construirait alors un second funiculaire différent du premier, et l'on voit qu'en définitive il faudrait tracer autant de polygones funiculaires que l'on considérerait de positions différentes des charges sur la poutre.

On peut simplifier beaucoup la construction, en supposant que les charges restent fixes dans l'espace et que c'est la poutre, au

contraire, qui se déplace de droite à gauche sous les roues des chariots. On voit, en effet, que, dans ce cas, tous les funiculaires auront le même périmètre, puisque les sommets du polygone doivent se trouver sur les verticales passant par les points d'application des charges 1, 2, 3, 4, et que celles-ci restent immuables par hypothèse; aussi les divers funiculaires se confondront, autrement dit on n'aura à construire qu'un seul et unique polygone servant à toutes les positions de la surcharge roulante.

Cela ne veut pas dire que les moments fléchissants seront les mêmes dans tous les cas; ceux-ci, en effet, ne dépendent pas seulement du périmètre du polygone, mais encore des lignes finales qui changeront pour toutes les positions de la surcharge, se déplaçant d'une extrémité à l'autre de la poutre.

Nous considérons donc la poutre dans les diverses positions qu'elle occupe en se déplaçant successivement de quantités égales au cinquième de la poutre, de sorte que dans la première position, qui est celle représentée sur la figure, les extrémités de la poutre et par suite les points d'appui sont en B et A, et que, dans les déplacements qui suivront, ils occuperont successivement les points  $aa'$ ,  $bb'$ ,  $cc'$ ,  $dd'$  et  $AA'$ .

Construisons d'abord le polygone funiculaire correspondant à la position des appuis en BA. Pour cela nous tracerons le polygone funiculaire en portant, à la suite les uns des autres, sur la verticale  $v'u'$  les longueurs  $v'q'$ ,  $q'r'$ ,  $r't'$  et  $t'u'$  représentant respectivement les forces 1, 2, 3 et 4; puis choisissons un centre O, nous mènerons les différents vecteurs correspondants. La normale  $Oh$  représentera la tension horizontale à l'échelle choisie pour la construction de l'épure.

Pour tracer le polygone funiculaire, à partir d'un point  $p$  de la verticale du point d'appui A, nous menons la parallèle  $pA'$  au côté  $Ob'$  du polygone des forces et nous obtenons, par la construction ordinaire, le contour polygonal  $pqr tB$  du funiculaire cherché. Quant à la ligne finale, elle est déterminée par l'intersection du contour polygonal avec les verticales passant par les points d'appui; elle sera donc obtenue dans le cas actuel en joignant les points B et  $p$ .

Considérons maintenant la seconde position de la poutre, pour laquelle les points d'appui sont reportés en  $a$  et  $a'$ ; tout se passe alors comme si les chariots s'étaient déplacés sur la droite d'une longueur égale au cinquième de la portée, de sorte que la charge 1 se trouve maintenant à la distance  $a'A$  du point d'appui transporté en  $a'$ .

Il est facile de voir que si, pour ce deuxième cas, on voulait construire le polygone funiculaire, le nouveau tracé coïnciderait avec le premier, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Mais les appuis étant actuellement placés en  $aa'$ , les verticales passant par ces points couperont maintenant le contour polygonal aux points désignés par les mêmes lettres  $aa'$  et la ligne finale deviendra elle-même la ligne  $aa'$ .

On obtiendra de même les lignes finales  $bb'$ ,  $cc'$ ,  $dd'$ ,  $pA'$  correspondant aux cinq déplacements successifs de la poutre. On pourrait tout aussi facilement construire les surfaces funiculaires pour un nombre quelconque de déplacements et même obtenir la représentation graphique continue des variations de cette surface, en faisant glisser la ligne primitive  $pB$  sur le contour polygonal, de façon à ce que ses extrémités se trouvent constamment au droit des projections des extrémités de la poutre pendant son déplacement.

ment longitudinal. La courbe-enveloppe, tangente à toutes les lignes finales ainsi tracées, limiterait la surface englobant tous polygones en nombre infini correspondant à toutes les positions possibles des surcharges, se déplaçant comme il a été supposé.

En réalité, il suffirait de doubler le nombre des divisions considérées pour obtenir une épure permettant de tracer la courbe-enveloppe tangente aux lignes finales limitant les surfaces funiculaires. La plus grande des ordonnées comprise entre cette courbe-enveloppe et le contour polygonal nous donnera la valeur du moment maximum absolu, après l'avoir multipliée par la tension horizontale  $Oh$ .

En général, on ne trace pas cette courbe-enveloppe et l'on se limite à un certain nombre de positions correspondant à des fractions déterminées de la portée de la pièce.

On peut rapporter les divers polygones funiculaires tracés dans l'épure générale, sur une même ligne horizontale KI de longueur égale à la portée, servant de ligne finale commune à tous les polygones. Nous avons ainsi tracé, en parallèle, sur cette troisième épure le premier funiculaire  $BpqrtB$ ; il a suffi de rapporter les ordonnées correspondant aux sommets  $pqrtB$ , les deux extrêmes se réduisant d'ailleurs aux deux points K et I.

Pour le second funiculaire, ce sont les sommets  $a$  et  $a'$  qui viendraient respectivement en K et I et les sommets  $p, q, r, t$ , seraient reculés d'une division sur la droite et ainsi de suite pour les autres funiculaires. Tous les polygones étant ainsi rapportés sur la même base KI, on pourra tracer la courbe enveloppe de leurs contours et celle-ci limitera la surface des moments fléchissants maxima.

Au lieu de construire ces divers polygones, ce qui donne lieu à un travail long et pénible dès que leur nombre est un peu considérable, on peut opérer plus simplement en recherchant directement dans les différents polygones funiculaires l'ordonnée maxima correspondant à chaque section et en portant cette valeur dans l'épure des moments fléchissants maxima.

Considérons par exemple la section située au cinquième de la portée à partir de l'extrémité de droite et comparons les ordonnées correspondant à cette section dans les cinq funiculaires. On voit de suite que la plus grande est l'ordonnée  $c$ , tracée en trait fort et qui correspond à la position  $bb'$  de la poutre, nous porterons donc cette ordonnée, en  $ac$ , sur la verticale passant par la section correspondante. Pour la section située aux  $\frac{2}{5}$  de la poutre, c'est encore l'ordonnée  $d$ , appartenant au funiculaire  $bb'$  qui est la plus grande, nous la portons à sa place en  $bd_1$ ; il en est de même dans notre épure pour la section aux  $\frac{3}{5}$  et c'est l'ordonnée  $p$  limitée à la ligne finale  $bb'$  qui nous donne la valeur maximum  $cp_1$ ; enfin, pour la section aux  $\frac{4}{5}$ , la plus grande ordonnée est celle qui correspond au sommet  $p$  et qui est limitée à la ligne finale  $aa'$ , nous la portons en  $dp_2$ .

En joignant les extrémités de ces ordonnées, nous obtiendrons le contour polygonal  $Kp_2p_1d_1c_1I$  qui limite la surface des moments fléchissants maxima.

Si l'on a simplement besoin de connaître le moment maximum absolu, il n'est pas nécessaire de procéder aux tracés plus ou moins compliqués que nous venons d'exposer; il suffira de rechercher dans l'épure générale la plus grande des ordonnées de tous les funiculaires construits sur les diverses positions de la poutre. On voit de suite, sur la figure ci-jointe, que cette ordonnée maximum est celle qui correspond au sommet  $p$  dans le funiculaire  $bb'$ .

Pour avoir la valeur exacte de l'ordonnée maximum, il faudrait tracer la courbe-enveloppe tangente aux lignes finales, ainsi que nous l'avons exposé plus haut. On voit qu'une pareille courbe

passerait vraisemblablement au-dessus de l'ordonnée  $d$  et serait par suite un peu plus grande que la valeur  $cp_1$  primitivement admise.

Pour déterminer la courbe des efforts tranchants maxima, nous nous rappellerons, suivant les observations développées antérieurement, que l'effort tranchant atteint ses valeurs maxima, dans une section donnée, quand la surcharge s'étend tout entière sur la portée de la poutre située à droite ou à gauche de ladite section.

Ces conditions seront remplies pour les sections qui viendront occuper successivement le point A dans les déplacements considérés de la poutre.

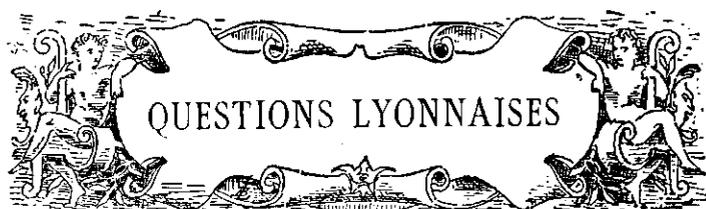
Pour la position  $aa'$ , l'effort tranchant sera maximum dans la section A à la distance  $a'A$  de l'appui  $a'$  et sa valeur sera donnée dans le polygone des forces en menant par O les vecteurs  $Ov'$  et  $Or'$  respectivement parallèles au côté  $A'p$  et à la ligne finale  $aa'$  du funiculaire correspondant, on obtiendra ainsi l'effort tranchant  $v'r'$ ; on obtiendra de même les autres efforts en menant les vecteurs respectivement parallèles aux lignes finales correspondant aux différents cas de surcharge.

Ayant ainsi déterminé les ordonnées maxima dans chaque section, on pourra construire la courbe des efforts tranchants maxima par rapport à deux axes rectangulaires, comme nous l'avons fait précédemment.

On remarquera que ces efforts tranchants maxima ne sont autres que les diverses valeurs que prend la réaction de l'appui A, lorsque cet appui se déplace avec la poutre de droite à gauche, car cette réaction constitue l'unique force agissante à gauche de la section considérée qui coïncide toujours avec la verticale passant par la charge 1, au point A.

S'il s'agissait de wagons circulant sur une voie ferrée reposant sur des traverses posées sur les poutres, on ne pourrait plus considérer que les charges des essieux sont appliquées aux sections de la poutre correspondant aux verticales des points d'appui. Il faudra donc décomposer la charge de chaque essieu en deux forces appliquées à chacune des traverses, et ce sont ces composantes qui devront être considérées comme constituant les charges concentrées et appliquées aux points d'appui des traverses.

DYNAMIS.



## LA CANALISATION DU RHONE DE LYON A LA MER

Dans l'un de nos derniers numéros, nous avons signalé les grandes lignes du nouveau projet de canalisation du Rhône à la mer, en faisant ressortir les avantages que retirerait notre ville de l'exécution d'un programme moins coûteux et mieux étudié que la combinaison officielle.

Dans une série d'articles très documentés, notre confrère Léon Sentupéry donne, dans *Lyon Républicain*, des détails très complets sur ledit projet, dû à l'initiative privée, et complète son étude par un magistral exposé de la question d'amélioration et de transformation des canaux français, en égard au développement économique de notre pays.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-après, *in extenso*, la partie relative aux travaux projetés entre Lyon et la mer.

Pour comprendre l'urgence qu'il y a à établir une nouvelle voie de transport entre Lyon et Marseille et à alléger la ligne ferrée actuelle, il suffit de rappeler que *sur le P.-L.-M. il passe, par chaque 24 heures, 268 trains divers, — soit un train toutes les 16 minutes dans les deux sens.* Cette grande artère est donc arrivée à son maximum de rendement. Il lui est impossible de transporter plus ; et pourtant le trafic ne cesse pas de se développer, là comme ailleurs. Dans ces conditions, ne point chercher à dégager la ligne ferrée, **ne rien faire pour créer des facilités nouvelles**, serait augmenter à coup sûr l'encombrement, et mettre à bref délai Marseille dans l'impossibilité d'étendre son trafic.

Par là apparaît la nécessité d'aménager la voie navigable de Marseille à Lyon.

Le canal de Marseille à Arles en est la première section ; c'est l'amorce du canal latéral au Rhône, décidé par la loi du 29 décembre 1903, conformément au plan d'ensemble si intéressant de M. Baudin, et dont l'exécution est déjà commencée.

Le Parlement y a consacré 36 millions ; et pareille somme a été consentie par la ville de Marseille, sa Chambre de commerce et le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Cette dépense de 72 millions n'a pas été faite dans le but de s'arrêter à Arles, — mais bien pour ouvrir le débouché nécessaire sur la Méditerranée, au trafic à venir par le Rhône, et réciproquement sur l'Europe centrale et la France, au trafic venu d'Orient par Marseille.

Quant au canal latéral au Rhône, j'ai eu l'occasion d'en parler ici aux lecteurs du *Lyon Républicain*. Son étude préparatoire, longue et minutieuse, est enfin terminée, et grâce à l'obligeance de M. Guy Chambaud de la Bruyère, le distingué vice-président du Conseil général du Rhône, je viens d'avoir communication des cartes et profils du projet auquel il semble qu'on doit définitivement s'arrêter.

D'après mes renseignements, la Commission interdépartementale a repoussé le projet des ingénieurs de l'Etat, comme irréalisable, tant à cause de son prix (515 millions), que des 21 tunnels et 31 écluses qu'il comporte. Elle a, au contraire, adopté celui du *Syndicat d'initiative pour l'aménagement du Rhône*, magistralement étudié et établi par M. Chambaud de la Bruyère, et elle a décidé l'impression, qui sera achevée dans un mois environ.

Ce projet ne coûtera que 300 millions ; il n'exige aucun tunnel et n'aura que 12 chutes dont 8 par ascenseurs, et 4 faibles (nécessitées par les ports du Rhône), avec écluses. Il prévoit, en outre, des raccordements à la voie ferrée en 12 endroits du parcours, et 29 ports. Les rentrées dans le Rhône, indispensables pour desservir des points importants de l'autre rive ont été étudiées avec le plus grand soin. Enfin, aux ascenseurs qui ne dépensent pas ou presque pas d'eau, on pourra récupérer 60.000 chevaux de force qui assureront une recette annuelle de 6 millions. Sur tout cela, le projet des ponts et chaussées n'a rien prévu et est muet.

D'après ce projet, remanié avec patience et prudence, et définitivement arrêté, le tracé du canal latéral part de la rive gauche du Rhône, à Vénissieux, en aval de Lyon, avec un port sur le fleuve, et un raccordement avec la voie ferrée. Il descend sur la rive gauche, passe à Feyzin, Ternay ; et à 2 km. 740 du point de départ, il trouve une écluse avec chute de 3 m. 50. A Givors-Canal, on prévoit un ouvrage d'attente pour un canal futur. Le tracé poursuit par Chasse (avec port, écluse, rentrée dans le Rhône, et raccord avec la ligne de Vienne à Givors) ; Vienne (écluse avec chute de 4 mètres, port en amont de la ville, rentrée dans le Rhône, et raccordement avec les lignes ferrées).

A partir de Vienne, le canal côtoie absolument la rive gauche du Rhône, et a la ligne ferrée à sa gauche, jusqu'en face de Condrieu, aux Roches (où il y a un port). Il s'éloigne ensuite du fleuve, pour côtoyer la droite du chemin de fer, passe près de Saint-Clair, de Pont-Vieux et de Péage-de-Roussillon (écluse). Au km. 51,535 : écluse, chute de 13 m. 25,

et ascenseur hydraulique. A Saint-Rambert-d'Albon, il est étroitement resserré entre la voie ferrée et le fleuve, et comporte : un port, des raccordements avec la grande ligne Paris-Lyon-Marseille. Il passe à Laveyron, à Saint-Vallier (où il y a un port et un raccordement), — et là, il traverse le Rhône, pour prendre la rive droite, à Sarras (66 km. 70), où il y a un port, une chute de 8 m. 25, et un ascenseur hydraulique.

De là, toujours sur la rive droite, se maintenant entre le chemin de fer (ligne de Lyon à Nîmes par le Teil) et le fleuve, il passe à Arras, à Vion, et traverse le Doux un peu avant Tournon (qui est au 80<sup>e</sup> km.). Entre ce point de traversée du Doux et Tournon, au km. 79,600, on prévoit une chute de 5 m. 46, une écluse, un port et un raccordement avec la voie ferrée.

De Glun, sur la rive droite, nouvelle traversée du Rhône, pour reprendre la rive gauche, à la Roche-de-Glun (où il y a un port). Au 91<sup>e</sup> kilomètre, traversée de Visère. On arrive à Bourg-lès-Valence, et un peu après (au km. 94,330), chute de 12 m. 87, avec ascenseur hydraulique et port. A Valence (97 km.), port et raccordement avec la grande ligne P.-L.-M. A Etoile (106 km.), port. Le canal s'éloigne dès lors de plus en plus du fleuve et côtoie le chemin de fer. Au kilomètre 118, traversée de la Drôme, avec, au kilomètre 119,650, une chute de 22 m. 49, un port et un ascenseur hydraulique. On est près de Livron. Vers Loriol, sont prévus un port et un raccordement. Au 132<sup>e</sup> kilomètre, à Lachamp-Condillac, port. Au km. 135,600, en amont de Savos, chute de 7 m. 07, avec ascenseur hydraulique. Au 143<sup>e</sup> kilomètre, entre Montélimar et le Teil, port avec raccordement ; puis, 2 kilomètres plus loin, traversée du Roubion. Au km. 150,440, un peu avant Châteauneuf-du-Rhône, chute de 16 m. 10, port, ascenseur hydraulique et rentrée dans le Rhône. A Donzère (158 km.), port. Au km. 167,720, en amont de Pierrelatte, chute de 20 m. 83, port, ascenseur hydraulique et raccordement. Le canal passe ensuite à Lapatud, à Lourotte (km. 176), où il y a un port ; à Mornas, à Piolenc (188 km.), port ; à Orange (194 km.), port. De là, il se rapproche du Rhône pour le traverser et prendre la rive droite, à Roquemaure (km. 206,900), avec une chute de 18 m. 01, un port et un ascenseur hydraulique.

On reste ainsi sur la rive droite, passant à Villeneuve-les-Avignon (215 km.), où il y a un port et raccordement ; à Aramon (229 km.), port ; à Comps (238 km.), port ; à Beaucaire (244 km.), port et raccordement ; en aval de Beaucaire, au km. 248,910, on traverse le Rhône pour reprendre la rive gauche, à l'aide d'une chute de 15 m. 12 et d'un ascenseur hydraulique. Enfin on continue, on dépasse Arles, où il y a un raccordement, pour arriver au 262<sup>e</sup> kilomètre, où, à l'aide d'un port et d'un ascenseur, on rejoint le canal d'Arles à Bouc.

J'ai tenu à donner cette description exacte et détaillée, que je dresse à l'aide des plans et cartes qui m'ont été communiqués. Chacun pourra ainsi se rendre compte du tracé définitivement adopté par la Commission interdépartementale et le reconstituer au besoin sur une carte ordinaire.

Il est à souhaiter que ce remarquable projet, qui répond aux desiderata maintes et maintes fois exprimés, soit mis à exécution dans le plus bref délai possible.

## A PROPOS DU CONCOURS DE FAÇADES

Nous croyons être en mesure de renseigner nos lecteurs sur la question du concours de façades, dont l'intérêt est attesté par le grand nombre de demandes qui nous sont parvenues à ce sujet, tant de la part d'architectes que de propriétaires.

Par suite des pourparlers engagés entre le Maire et la Société académique d'Architecture, celle-ci a désigné une

Commission, qui a été d'avis que le concours doit s'étaler, non sur projets, mais sur exécution.

*La Construction Lyonnaise* qui, dans son numéro du 1<sup>er</sup> avril, demandait que le concours s'applique à tous les quartiers de la Ville, est heureuse de s'être rencontrée sur ce point avec la Commission, qui estime que tous les quartiers, étant intéressés à l'embellissement de la ville, doivent profiter des avantages pouvant résulter du concours, qui pourrait porter sur trois catégories de constructions : Habitations privées, Maisons de rapport et Etablissements commerciaux, Bâtiments industriels.

Sans que rien puisse encore être considéré comme définitif, puisque la Municipalité aura à examiner les propositions de la Société académique, il est vraisemblable, comme nous en exprimons l'avis, que le propriétaire recevrait une prime sous forme de prix ou de dégrèvement. L'architecte une médaille d'or ou d'argent, les exécutants des médailles de bronze.

Reste à déterminer la composition du jury, la périodicité du concours, les conditions et les formes dans lesquelles on sera admis à y prendre part.

Afin d'encourager l'étude des façades et aider chez les jeunes architectes à l'émulation de construire dans un sens plus artistique qu'il n'est d'usage à Lyon, on pourrait, concurremment au concours sur exécution, créer un concours de projets, unissant le côté pratique au côté artistique, dans lequel il serait tenu compte des plans répondant aux exigences de l'hygiène et de la voirie. Ce concours pourrait, soit alterner avec le concours de façades exécutées, soit avoir lieu à époques espacées, suivant les encouragements que la Municipalité, à qui appartient le dernier mot sur cette question, se montrera disposée à décerner avec plus ou moins de générosité, avec un plus ou moins grand souci de l'embellissement de la ville.

Le Maire étant en possession de tous les éléments techniques lui permettant de présenter un rapport d'ensemble, nous espérons que, sous peu, les intéressés seront définitivement fixés sur tous ces points.

HENRI SOULU.

## LE VITRAIL<sup>1</sup>

— FIN —

Au xv<sup>e</sup> siècle les légendes sont abandonnées, le sentiment religieux se perd, et on commence à modeler avec soin les chairs et les draperies. La teinte de chair est le premier émail découvert, en même temps que datent de cette époque l'emploi du diamant pour couper le verre et le tire-plomb ou le rouet à filer le plomb. Enfin, au xvi<sup>e</sup> siècle, le *vitripictor* ne s'établit plus dans le monument qu'il doit décorer, mais il s'installe dans un atelier, où des compagnons et des apprentis le secondent dans d'heureux assemblages de tons, fréquents dans les paysages de la Renaissance. Cet atelier ne diffère pas sensiblement de celui que nous pouvons visiter aujourd'hui.

Soudain, au xix<sup>e</sup> siècle, prend un nouvel essor le vitrail, qui, pendant quelque temps, avait dégénéré au point qu'on ne savait plus fabriquer les verres colorés, quand la Manufacture de Sèvres entreprit les commandes du roi Louis-Philippe, de l'Etat et de quelques châteaux, notamment ceux d'Eu et de Dreux.

### *Le vitrail du siècle dernier.*

Une erreur assez répandue consiste à croire que la destruction des vitraux — ce splendide héritage des âges passés — est due à la Révolution. Il est vrai qu'on proposa à la Convention Nationale de fondre tous les vitraux des églises afin d'extraire l'or des verres rouges. Mais le chimiste Darcet n'y

trouva pas d'or, seulement de faibles proportions de cuivre et de fer. Par suite, non pas respectés, mais méprisés, les vitraux ne furent pas saccagés. Evidemment, les guerres de religion et des causes accidentelles, comme la grêle, exercèrent des ravages. Mais le vandalisme à déplorer est celui du clergé lui-même. En effet, d'après plusieurs historiens, celui-ci fit remplacer, en plein xviii<sup>e</sup> siècle, les œuvres si belles et si riches en couleurs par des verres blancs, pour que la lumière pénétrât plus abondamment dans les églises aux boiseries dorées.

Lacatte-Joltruis, dans sa description de l'église Saint-Rémy de Reims, écrit : « Tous les vitraux de cette église étaient anciennement en verres peints, mais, en 1750, les religieux de Saint-Rémy, oubliant que les demi-jours sont favorables au recueillement et à la méditation dans le temple du Seigneur, les firent maladroitement remplacer par des verres blancs, en conservant, toutefois, au milieu des grandes fenêtres du chœur et du rond-point, quelques personnages recueillis dans les anciens vitraux. »

En sacrifiant ces « verroteries » et ces « vieilles figures gothiques », comme ils disaient dédaigneusement, les dignitaires de l'Eglise au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, ne voulaient que donner plus de jour au chœur et à la nef. « Sous ce rapport, peut-on lire dans la *Monographie de la cathédrale de Lyon* par M. L. Bégule, les chapitres des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles étaient plus vandales que ne le furent les calvinistes. Ceux-ci ne s'attaquaient qu'aux sujets à leur portée, tandis que les premiers détruisaient systématiquement et à grands frais les verrières les plus élevées, qui nécessitaient de dispendieux échafaudages. » De M. Drumont (1), « Notre-Dame de Paris, on ne le sait que trop, a perdu la majeure partie des splendides vitraux qui garnissaient les trois rangs de fenêtres. Ces vitraux ont été enlevés en 1741, par ordre du chapitre, et remplacés par du verre blanc orné d'une fleur de lys. »

De plus, le verre pilé étant une sûre défense contre les rats — grands ennemis des sacristains — c'est sous la forme de mort aux rats apprêtée par les mains du clergé que périrent un grand nombre de chefs-d'œuvre de la peinture sur verre de l'Ecole française.

Le bon sens reprit ses droits au commencement du siècle dernier et on essaya de restaurer les verrières endommagées et de refaire celles qui avaient été détruites.

Le cri d'indignation de Victor Hugo fut entendu : « Qui a mis, disait-il dans *Notre-Dame de Paris*, de froides vitres blanches à la place de ces vitraux hauts en couleur qui faisaient hésiter l'œil émerveillé de nos pères entre la rose du grand portail et les ogives de l'abside ? » Et une sorte de résurrection du vitrail s'en suivit. En 1850, un concours s'ouvre à Paris, pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle. Peu à peu, s'établissent de nouvelles maisons de peinture sur verre, et toutes prospèrent. Le goût pour le vitrail croît jusqu'en 1870 ; dans la France entière, sont exécutés de nombreux travaux. Interrompus par la guerre, ils reprennent en 1872. Les larges baies du palais du Trocadéro sont décorées par des peintres verriers. Puis, les travaux d'église s'apaisant, arrivent des commandes importantes pour les fenêtres d'appartement. Ainsi donc, la fabrication, abandonnée pendant deux siècles, a repris avec intensité, et tous les genres ont été réalisés. Cependant, une surprise désagréable était réservée : l'humidité altère les peintures délicates. Avec le temps et sous l'influence de la vapeur d'eau, dont on ne peut jamais assez se préserver, un champignon particulier s'attaque aux grisailles, leur enlevant toute joliesse, toute élégance. Cela suscita une nouvelle phase du vitrail.

### *Le vitrail actuel.*

En présence des faits accomplis, il convenait de revenir aux effets durables que produisaient les verres colorés dans leur masse. La cause fut servie à souhait par d'heureuses découvertes de la part des verriers. Le verre américain, le verre

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1909.

(1) *Paris à travers les âges.*

cathédrale, le verre martelé, le verre antique, tous ces verres, répandus à profusion sur le marché, permirent de varier les effets, et même de modeler, ce qui n'avait pas encore pu avoir lieu. Maintenant, grâce aux produits de la maison Appert, on se sert exclusivement du morceau de verre et on en tire le plus d'effet possible en utilisant les différences d'épaisseur pour obtenir lumières et ombres. De la sorte, les vitraux actuels, aussi résistants que ceux du XIII<sup>e</sup> siècle, possèdent une note particulière et une richesse à nulle autre pareille. Le néo-impressionnisme a tenté les peintres verriers ; le fait est que, aux Salons derniers, on a vu des vitraux où le verre, par sa couleur seule, produisait des effets extraordinaires. Tout y est et rien n'y est, dans cette peinture quelque peu outrée. C'est une affaire de tempérament et d'humeur, c'est également une question de lumière et d'heure. Elle réussit à merveille en s'appliquant au vitrail, qu'on doit voir de loin, et à travers lequel la lumière joue si curieusement. A mon sens, rien ne porte plus à la rêverie qu'un paysage variable d'aspect avec l'heure du jour. Rien de plus séduisant que cette imprécision qui s'en dégage. A chaque contemplation, un nouveau secret est livré à l'œil, un nouveau trouble émeut l'esprit. Nulle lassitude. Comme pour la galopade des nuages sous la poussée d'un vent d'orage, des formes bizarres et étranges vous saisissent et vous retiennent.

Il y a, pour le verre américain, deux façons : la française, de la maison Appert, d'une rugosité caractéristique et se coupant mal ; la façon allemande, de Munich, dont l'opacité présente certains inconvénients. Toutes les couleurs les plus variées s'étagent sur la feuille de verre ; ici, c'est le blanc éclatant de la mousse de la crête des vagues, là, le glauque des flots. Des traînées de rouge, de vert, de jaune, de bleu zigzaguent capricieusement. Au peintre verrier à choisir pour le sujet à représenter ; sur une telle palette, les tons les plus éclatants se trouvent, les complémentaires voisinant ou les opposés se heurtant, au hasard de la solidification de la pâte fluide prise dans les creusets. Ce verre se paie de 16 à 20 fr. le mètre carré ; le cathédrale verre blanc-jaune ou blanc-vert, translucide et non transparent, coûte de 4 fr. 50 à 5 francs ; le martelé un peu plus, de 6 à 8 francs.

Le plus important de tous, le verre antique, est précieux. Des différences d'épaisseur adoucissent ou accentuent la couleur, quelle qu'elle soit ; et, dans la teinte chair un morceau, adroitement choisi, sert à représenter une figure que des traits de grisaille complètent. Non uni, comme aux siècles de décadence, mais présentant des bulles, il est apprécié à cause des multiples effets qu'il est appelé à rendre ; son prix est de 15 à 20 francs. Rappelons que le rouge est plaqué, chose exceptionnelle pour cette couleur. Le plus cher est le rose à l'or, plaqué lui aussi, du prix de 40 francs le mètre carré.

Avec ces différents verres, nous revenons au plomb, c'est-à-dire au trait, la raison d'être du vitrail, et nous revenons aussi à la couleur. Les émaux s'emploient de plus en plus rarement. La mode décide.

En tout cas, notre siècle est puissamment outillé. A même d'exécuter avec aisance les vitraux style primitif et style Renaissance, ses créations sont en outre neuves et originales. Des cabochons et des cives dans les bordures des sujets flattent notre amour des colorations vives et rehaussent le vitrail le plus simple, celui à cases rectangulaires, du prix de 15 francs le mètre carré, le meilleur marché.

Pour la campagne, où la vue du site est à conserver, il y a un verre transparent avec frise décorative au moyen de fleurs ; pour la ville, il y a le trait au sein d'un verre coloré. Rien n'empêche de se servir du procédé mixte : à la fois vitrail peint et vitrail découpé, avec addition du jaune d'argent en vue des tiges et des branches.

Il y a aussi le verre émaillé, à 65 francs le mètre carré environ ; quoique d'un prix variable, le verre découpé est quelque fois plus économique. S'agit-il de personnages ? D'un prix de 125 à 150 francs le mètre carré, c'est alors le *nec plus ultra*, le summum du confort.

A. TUDOR.

## NÉCROLOGIE

J.-P. GRIMONET

Le 8 courant est décédé, dans sa soixante-septième année, M. Jean-Pierre GRIMONET, ancien entrepreneur de menuiserie à Lyon.

Fils d'un maître menuisier de la rue des Générales, au quartier Saint-Bonaventure, qui disparut lors du percement de la rue Impériale, il fit preuve, dans ses études, à l'École de la Martinière, d'un travail soutenu, d'une persévérance et d'une intelligence qui le préparaient à entrer jeune encore dans les affaires ; aussi quand, vers 1866, il prit la succession du commerce de son père, il sut lui donner dès les débuts une impulsion vigoureuse qui en accrut l'importance d'année en année.

Epris de son métier et désireux d'aider à en transmettre aux ouvriers les bonnes traditions, il exerça pendant de nombreuses années les fonctions de professeur à la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, dont l'honorariat lui fut conféré lors de sa retraite.

Il n'était pas moins convaincu des bienfaits que peut répandre la mutualité et il s'était consacré de tout son cœur et de toute son ardeur à la 141<sup>e</sup> Société de Secours mutuels (voirie-architecture) ; il en occupait la présidence depuis vingt-trois ans, et lui avait donné un grand essor.

L'estime et la confiance de ses collègues l'avaient successivement appelé à diverses fonctions : c'est ainsi que de 1890 à 1892 il fut président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon et de la région ; de 1894 à 1897, juge au Tribunal de commerce ; malgré le souci et les préoccupations inhérentes à une importante exploitation industrielle, J.-P. Grimonet avait consacré à ces fonctions son activité, son dévouement, son sens pratique, son esprit conciliant et sa connaissance des affaires.

Aussi, quand il fut nommé officier d'Académie et qu'il reçut la Médaille d'or de la Mutualité, fut-on unanime à applaudir à ces récompenses, si justement décernées à ses qualités et à ses services.

J.-P. Grimonet, homme de devoir et de travail, éleva sa nombreuse famille dans les principes d'honorabilité qui l'ont guidé pendant toute sa vie.

Deux de ses fils lui ont succédé à la tête de l'entreprise qu'il avait fait grandir et en assurent la marche prospère.

La *Construction Lyonnaise* salue avec respect sa mémoire et exprime à sa famille affligée ses plus sincères condoléances.

## LE SALON

DE LA

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

#### LA SCULPTURE ET LES ARTS DÉCORATIFS

Si les œuvres d'architecture sont peu nombreuses cette année dans les salles du quai de Bondy, la sculpture n'y est pas non plus fort abondamment représentée, et beaucoup d'œuvres exposées sont en outre de médiocre qualité. C'est pourquoi nous adopterons vis-à-vis de nombre d'entre elles la politique si sage du silence et le régime de l'oubli. Nous remarquons toutefois certaines œuvres d'une très grande valeur d'art et d'un très grand intérêt, et si de nombreuses réserves sont à faire à leur endroit, il n'en reste pas moins certain que ce sont des œuvres dignes d'être remarquées et admirées.

On est tout de suite, en entrant, charmé par le *Jeune Athlète* (879) en bronze de M. LARRIVÉ, dont le talent s'oriente si heureusement, sous l'inspiration des chefs-d'œuvre de l'art

antique, vers l'étude du nu classique. Son lutteur est un Diadumène, c'est-à-dire que l'adolescent qu'il représente fait le geste de ceindre son front d'un ruban qui en fait plusieurs fois le tour. Le célèbre Diadumène de Polyclète, dont le marbre de Vaison est une copie ou une réplique de toute beauté, est d'une proportion un peu courte. Celui de M. Larrivé est plus fin, plus allongé ; ses jambes sont longues et encore enveloppées, ce qui n'est pas sans charme ; mais, par contre, les pieds sont d'un dessin un peu réaliste et un peu vulgaire : ils ont été copiés exactement sur ceux du modèle dont dispo-

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



C. BERLIE ET C<sup>ie</sup>. — Applique fer forgé.

sait notre ami, et ce modèle n'avait pas les extrémités d'une duchesse, il s'en faut. La tête est aussi comme négligée et restée à l'état d'ébauche. C'est que le bronze a une technique différente et une esthétique tout opposée à celles de la terre, et c'est ce que comprenaient merveilleusement les bronziers romains, ceux de la Renaissance et les maîtres du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Marc-Aurèle de Rome, la Junon du Musée de Lyon, son Apollon de Coligny, et aussi les œuvres de Cellini, de Jean de Bologne, de Coustou, de Falconnet, montrent, dans le travail, une précision, et, dans le détail, une minutie qui est appropriée à la matière employée et qui est rigoureusement logique : le bronze se plie à toutes les fantaisies, à toutes les délicatesses de touche du sculpteur : on le réduit en fils ténus, en lames sans épaisseur ; on le contourne, on le cisèle, on le burine. Dès lors, il est mal de lui laisser l'aspect pâteux de l'argile qui est sans consistance et qu'on est obligé de soutenir avec des armatures de fer et de bois, de fils de métal noyés et de piquets apparents. Ainsi, les figurines de Tanagra, si exquises soient-elles dans la terre blanchâtre et vaguement encore colorées, sont assez mal venues quand on les coule en bronze. Et c'est le reproche que nous faisons, très doucement, à M. Larrivé, que son bronze

est une terre, que l'on a mal fait de transformer en une masse de métal, si ce n'est pour la conserver. Mais, tel qu'il est, ce Diadumène est charmant ; il plaît infiniment, il séduit et toute critique tombe peu à peu. Le Musée de Lyon a été cette fois, par hasard, bien inspiré, et nous lui savons gré de nous conserver la grâce aimable et le jeune sourire de l'adolescent qu'a conçu M. Larrivé.

Une autre œuvre fort remarquable est le groupe de M. Pierre DEVAUX, *Bacchanale* (871). Son auteur est un vaillant artiste dont le tempérament robuste et vigoureux transparaît à travers toutes les créations. Cette « Bacchanale » est d'une facture large et solide, d'une vie intense et d'une splendide santé. La jeune femme montre des chairs d'une solide fraîcheur et ne redoute pas trop les caresses du Faune qui l'étreint. Elle se défend en riant et lui tire vivement un de ses favoris, ce qui fait que l'Égipan semble plutôt un moderne satyre qu'un demi-dieu antique ; on croirait presque voir un maître d'hôtel, de Grand Hôtel, si l'on veut, en bonne fortune avec une femme de chambre. Ou bien nous pouvons y trouver comme l'illustration de la vie parisienne de l'Antichambre et de l'Office, telle que de récents procès et de nombreux faits divers nous l'ont fait connaître... C'est, en tout cas, nous le répétons, une composition solidement charpentée, savamment et superbement modelée : que faut-il davantage ?

De cette robustesse, de cette pleine possession de ses moyens et de son art, M. DEVAUX en donne un autre témoignage dans une œuvre toute différente et qui nous montre l'autre forme, et non la moins attirante, de son beau talent : C'est un marbre exquisement travaillé que le Portrait de *Mademoiselle Marcelle L...* (872). Le délicieux bébé qu'est Mlle Marcelle tient dans ses petites menottes potelées son petit pied gras et mignon ; elle est tout à fait jolie et gracieuse, d'un charme plein de tendresse et de distinction. Marcelle doit avoir pour maman, sans doute, la plus jolie femme de Lyon, et quelque chose de son élégance se voit et se sent chez cette belle petite fille.

M. Jean CHOREL est un des grands favoris du public lyonnais, qui ne lui ménage ni sa sympathie, ni ses encouragements : le Jardin du Palais Saint-Pierre garde pieusement son beau buste de Gaspard André ; l'an dernier, les Pouvoirs publics ont acheté au jeune sculpteur son « Pierre Dupont », et les commandes officielles consacrent à chaque Salon sa jeune renommée. Nous avions de lui, en 1908, un portrait de vieillard aux yeux creux et au profil sémité, d'un réalisme poussé. Jean Chorel a portraituré cette année le peintre *Jean Larozze* (863), qui est, semble-t-il, le sosie frappant de ressemblance du maître lyonnais Castex-Dégranges, un Castex un peu plus jeune, hélas ! et ce n'est pas pour nous déplaire, et dont l'allure militaire et le panache sont atténués et amortis.

*La Pensée mystérieuse* (867) de M. Félix DUMAS est, à notre avis, ce qu'il y a de plus impressionnant et de plus parfait au Salon de cette année :

*Comme au toit préféré viennent les hirondelles,  
Ainsi notre mémoire aime à la retrouver (1)...*

Ce n'est pourtant qu'une tête de plâtre patiné, une tête de jeune femme d'une souplesse frêle et sensitive appuyée sur une main à peine indiquée, et comme toute enveloppée de rêverie et de silence, voilée de tristesse sans amertume, de souvenirs sans remords. Tout y est parfait, dans cette œuvre : le ton de la patine, la suavité de l'exécution, la délicatesse du sentiment, ce recueillement intraduisible avec des mots et des phrases.

Nous avons dit, en commençant, que ce Salon contenait beaucoup d'œuvres médiocres : il en est même de fort laides, et notamment le n<sup>o</sup> 905, *Étude pour les bourgeois de Calais* (tête plâtre), dit le catalogue. Nous sommes encore étonnés

(1) Gabriel Vicaire. Pièce lue à l'inauguration d'une plaque commémorative d'élèves du lycée de Bourg-morts en 1870.

de ce que les Musées de Lyon n'aient point acheté cette tête, parce qu'elle est du « Maître », et que tout ce que fait le Maître est merveilleux et inlassablement admirable, et que tout ce qu'il expose à Lyon doit ensuite rentrer dans nos Musées....

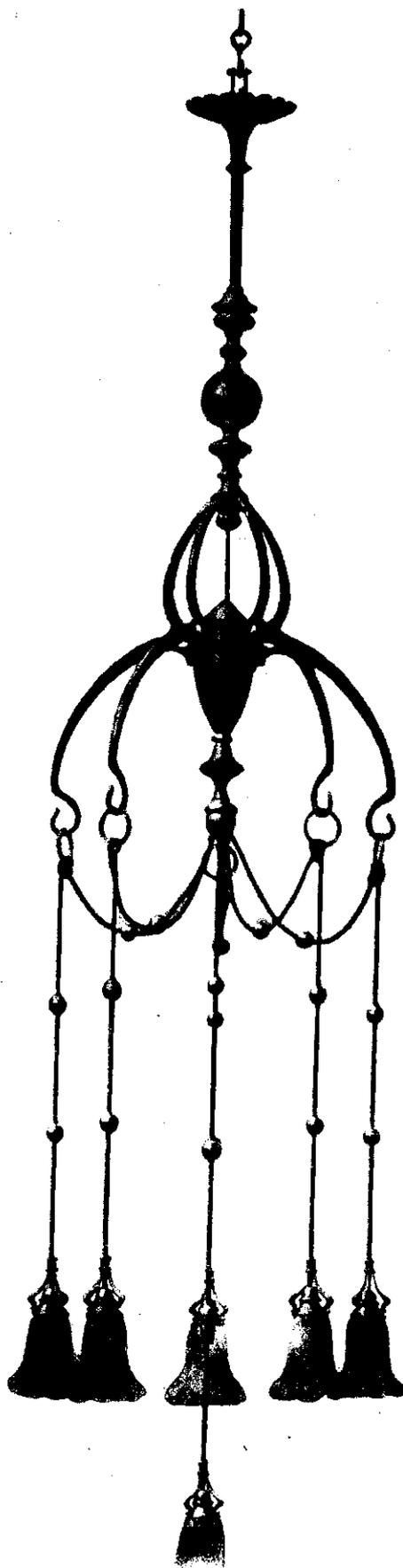
\*  
\*\*

Si, de la sculpture, nous passons aux arts décoratifs, la transition nous sera facilitée par les remarquables fontes de bronze et de cuivre qu'exposent MM. C. BERLIE et Cie. Ils nous montrent des *Appliques*, dont l'une (939) est une sorte de guivre en fer forgé, couleur noir de forge, et portant deux lampes électriques en tulipes de cristal, plus une troisième lampe plus petite prise dans la gueule du joli monstre. La facture de cette applique est aussi parfaite que la composition en est simple, originale et saine. De même dans le *Garde-Radiateur* (941) se retrouve le souci d'une parfaite adaptation et d'harmonie sobre dans la décoration par lequel se recommandent toutes les productions de cette importante maison. De M. Berlie encore, un *Lustre* (938) en cuivre avec de longues pendeloques portant les lampes à bout de fil, d'une simplicité captivante.

M. Adrien GODIEN a une *Enveloppe décorée pour un radiateur* (996) en fer forgé à appliques de cuivre, qui est simple aussi, et pratique. M. Godien est à la fois un peintre et un sculpteur : sur ce radiateur est une petite tête de plâtre, patinée et revenue, qui est en tous points remarquable et d'une vérité émouvante.

Mais, le « clou » de la salle des Arts décoratifs est sans contredit l'exposition de Mme LEROUQUIER, décédée il y a un an, presque jour pour jour, et dont la personnalité et la valeur artistique sont d'une trop grande importance pour qu'il nous soit possible de les aborder dans l'espace étroit de cette trop rapide revue. Mme Lerouquier a été la renouvratrice de l'Art de la Broderie à Lyon et en France. D'instinct elle sut retrouver les méthodes oubliées, recréer les procédés des vieux praticiens : elle arriva à être assez maîtresse de son aiguille, pour ne pas craindre la lutte avec les arts majeurs les plus asservis à l'inspiration humaine. Avec des passées de soies, nuancées à l'infini, par d'habiles superpositions et des juxtapositions savantes, grâce à des variations inimaginables dans la facture, dans l'art des points, elle put sans inégalité reproduire les toiles des maîtres les plus richement coloristes et les plus savoureux. Son œuvre est dispersée dans les palais de toutes les capitales du monde, et ce que les siens ont pieusement assemblé dans la vitrine du Salon qui lui est consacrée, ce sont surtout, si l'on peut dire, des études, des morceaux incomplets, et quatre des surprenantes broderies de la *Suite des mois*, de Gérard Audran. Cette suite était destinée, à l'origine, à être tissée en panneaux de tapisserie par la Manufacture royale des Gobelins. Mais ce projet ne reçut pas d'exécution. Les compositions de Gérard Audran sont des gravures de moins de 30 centimètres de haut, d'une rare maîtrise, mais très sommaires si on les considère comme des modèles pour l'exécution. Mme Lerouquier s'en servit comme d'un thème librement choisi et rigoureusement elle le suivit, le compléta et en fit la suite dont elle refusa plusieurs fois plus de 100.000 francs. Si le Musée de Lyon a épuisé les ressources de son crédit et du legs Chazière à l'achat de *Madame Récamier*, du moins le Musée des tissus est-il assez riche pour conserver dans ses collections cette œuvre unique en laquelle revit l'âme de deux grands artistes chers à notre ville : celle de Mme Lerouquier et celle d'Audran. A côté des panneaux exposés ici, il y a la *Tricotouse*, copie du tableau de David : il y a un *Christ bénissant*, sur fond d'or nué (l'or nué est un procédé que Zola a fort exactement décrit dans *le Rêve*, et qui consiste à couvrir un fil d'or, fortement tramé, de points de soie de plus en plus serrés à mesure que le ton que l'on veut rendre est moins lumineux et moins brillant),

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



C. BERLIE ET C<sup>ie</sup>. — Lustre en cuivre.

et de belles broderies en laine, inspirées par des tapisseries du XVI<sup>e</sup> siècle.

Mais nous ne pouvons dire qu'un mot de cette œuvre et de cette artiste, l'une et l'autre si délicates, si fines, si exquises, et d'autres œuvres nous solliciteraient. Cependant, nous ne voulons pas quitter le Salon de 1909 sans admirer les émaux (1049) de SAVINE, les *Ornements typographiques* (953-4) de BURNOT, les *Affiches* (933-4-5) de BEAUSSIER (qui est cette année en énorme progrès), le très joli *Coussin broderie Louis XVI* (1034) de Mlle Blanche PRELLE, d'après un dessin de feu M. Eugène Prelle, de très douce et très vénérée mémoire, — les *Pyrosculptures* (1080) de Mme Marie VILLARD, très hardies et très artistement traitées, les émaux de Limoges, les biscuits, les grès, et le charmant *Plafond du Tonneau* (960), si joliment composé par notre confrère M. CHANTRE, et que nous serions si heureux de reproduire ici.

F. FRANÇON.

## CONCOURS

### IZIEUX ET SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR

MM. les Architectes sont informés que les villes d'Izieux et de Saint-Martin-en-Coailleux (Loire) mettent au concours le projet d'un abattoir intercommunal.

Les architectes qui désireront prendre part à ce concours, dont la clôture est fixée au 15 mai prochain, devront faire la demande du programme à la mairie d'Izieux (Loire).

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

DOUBS. — Des réparations et agrandissement de la ferme de Mont de Grand'Combe, appartenant aux Hospices de Morteau entraîneront une dépense évaluée à 3.260 fr. 30. — La construction d'un réservoir en maçonnerie à Gilley occasionnera pour 7.500 francs de travaux.

HAUTE-LOIRE. — La demande de subvention adressée par la commune d'Agnat pour la construction d'une école vient d'être accueillie par le Ministre de l'instruction publique, qui lui a alloué une somme de 9.585 francs.

LOIRE. — Le Conseil municipal de Saint-Etienne a approuvé les projets suivants et voté les crédits nécessaires à leur exécution : Agrandissement de l'infirmerie de l'Orphelinat du Rez et installation d'appareils de douches : 33.175 francs ; agrandissement du lycée de garçons par la construction d'un bâtiment rue de Fontainebleau : 100.367 francs (le Conseil a fixé la participation de la Ville à 54.258 francs) ; agrandissement de l'école de chimie et teinture : 12.300 fr. Le projet de reconstruction de l'école des mines s'élève à 1.500.000 francs. Un vœu est adressé au Parlement, l'invitant à voter une subvention à ce sujet. — Le Conseil municipal de Boën-sur-Lignon a approuvé le projet dressé par M. Lyonnet, agent voyer, concernant la construction d'une passerelle métallique sur le Lignon. Les travaux, qui s'élèvent à 4.500 francs, seront mis en adjudication prochainement.

RHÔNE. — Le Conseil municipal de Villeurbanne a pris les décisions suivantes dans sa séance du 31 mars 1909 : Achat de matériel pour le service des transports municipaux et aménagement des locaux, 21.000 francs ; acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière communal, 30.000 francs ; amélioration des chemins vicinaux et construction d'égouts, 120.000 francs.

VAR. — La ville de Toulon a décidé le classement et l'ouverture d'une rue à travers la propriété Laugier, et l'agrandissement de la place Emile-Toucas, au quartier du Temple. — Le Conseil municipal de Draquignan a approuvé

le plan général d'un réseau d'égouts qui lui a été exposé par les ingénieurs des ponts et chaussées et dont la dépense prévue est de 500.000 francs. — La Municipalité de la Garde-Freinet a fait adopter un projet de construction d'un hôtel des postes et télégraphes.

## CONGRÈS DU BATIMENT DE LA RÉGION LYONNAISE

Dimanche matin, 11 courant, s'est tenu, à la Bourse du Travail de Lyon, le Congrès du bâtiment de la région lyonnaise.

Voici les résolutions adoptées :

1<sup>o</sup> Le premier Congrès régional du bâtiment déclare qu'il est indispensable de former des Syndicats du bâtiment partout où cela sera possible. Cette action de recrutement est indispensable à la réussite des grandes revendications pouvant améliorer le sort des exploités du bâtiment et, à cet effet, le Congrès indique aux camarades l'impérieux devoir qu'il y a pour tous à l'accomplir.

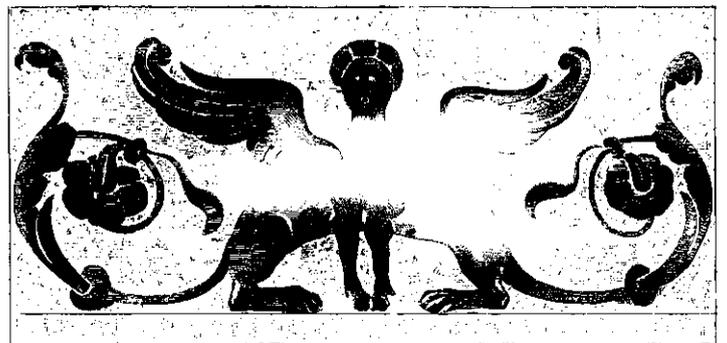
Des réunions devront être organisées par la Ligue dans toutes les communes où il peut apparaître comme possible d'organiser les ouvriers du bâtiment, d'accord en cela avec la Fédération Nationale qui prêtera son appui moral et financier à la Ligue.

2<sup>o</sup> Le Congrès donne mandat à la Ligue d'Action du Bâtiment de faire imprimer le nombre de circulaires utiles à la diffusion de la carte fédérale. Ces circulaires devront être distribuées sur les chantiers, ateliers et entreprises par les Syndicats adhérents.

3<sup>o</sup> Les Syndicats ouvriers du bâtiment prennent l'engagement de faire leur première revendication : la réduction des heures de travail.

En principe, les Syndicats devront se baser sur la journée de neuf heures avec le même salaire que pour dix, cela étant un acheminement vers la journée de huit heures.

SPHINX DES LOGES DE RAPHAËL



Les loges de Raphaël ou galeries entourent la cour de Saint-Damase, du palais du Vatican, à Rome. Dans l'aile de l'ouest ou de droite sont les loges décorées de stucs peints et de peintures au plafond, exécutés sur les dessins de Raphaël et sous sa direction par ses élèves, Jean d'Udine, Jules Romain, Pellegrino de Modène, etc. On retrouve, dans les stucs et ornements peints par Jean d'Udine, l'influence des décorations antiques de même nature, qu'on venait de découvrir dans les thermes de Titus.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Construction d'égouts.

Un rapport du Maire de Lyon soumet au Conseil municipal un rapport au sujet de six projets de construction d'égouts sous divers chemins vicinaux de la banlieue. Ils sont ainsi répartis :

1<sup>er</sup> lot. — Egout chemin de grande communication n° 29, de la Guillotière à Crémieu (rue de Crémieu), travaux prévus 4.976, à valoir 524, total 5.500.

2<sup>e</sup> lot. — Egout chemin vicinal ordinaire n° 10, de Sébastopol, travaux prévus 17.577,05, à valoir 1.422,95, total 19.000.

3<sup>e</sup> lot. — Egout chemin vicinal ordinaire n° 14, de la Guillotière à Gerland, travaux prévus 12.766,50, à valoir 733,50, total 13.500.

4<sup>e</sup> lot. — Egout chemin vicinal ordinaire n° 90, de Saint-Victor, travaux prévus 13.353,45, à valoir 646,55, total 14.000.

5<sup>e</sup> lot. — Egout chemins vicinaux ordinaires n°s 154, cours Richard-Vitton, 3, rue de Bonnard, et 2, cours Henri, travaux prévus 36.083,10, à valoir 1.916,90, total 38.000.

6<sup>e</sup> lot. — Egout chemin vicinal ordinaire n° 154, cours Richard-Vitton, travaux prévus 30.842, à valoir 2.158, total 33.000.

Le montant du premier projet sera, sous déduction du rabais d'adjudication et après évaluation de la dépense réellement effectuée, centralisé dans la caisse de M. le Trésorier-Payeur général du Rhône, au compte du chemin de grande communication n° 29.

Les cinq autres projets feront l'objet d'une adjudication publique en cinq lots, conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement général sur les chemins vicinaux.

#### Cessation de Cabinet.

M. Meysson, architecte diplômé par le Gouvernement, ayant terminé les travaux qu'il avait entrepris lors de sa nomination au Service de l'Architecture de la Ville de Lyon, fait connaître qu'à dater de ce jour, il n'acceptera plus à son cabinet particulier, 34, quai Gaileton, de travaux pour le compte des particuliers.

#### Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 27 avril 1909, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à 2 heures, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaiot, 1, savoir : 1<sup>o</sup> D'une parcelle de terrain située boulevard du Nord prolongé et dépendant de la masse n° 325, aux Broteaux. Surface : 273 mètres 76 décimètres carrés. Mise à prix : 41.064 francs, soit : 150 francs le mètre carré.

2<sup>o</sup> D'une autre parcelle de terrain située boulevard du Nord, entre les rues Tête-d'Or et Jacques-Moyron et dépendant de la masse n° 7 bis, aux Broteaux. Surface : 379 mètres 35 décimètres carrés. Mise à prix : 37.935 francs, soit : 100 fr. le mètre carré.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

#### Inauguration du monument Jules Janin, à Saint-Etienne

On inaugurera très prochainement à Saint-Etienne le monument élevé récemment par souscription publique à la mémoire de Jules Janin, né en cette ville le 16 février 1804.

Le buste, exécuté par le statuaire J.-André Delorme, dédié depuis, fut très admiré au Salon de 1906 ; la stèle a été dessinée par l'architecte Eugène Freynet, et l'ensemble, d'une élégante simplicité, qui fait honneur aux deux artistes, orne un petit square de la ville du fer, du charbon et des rubans.

#### Pour les beaux aspects de Paris.

M. Chassaing-Goyon se propose de demander au Conseil municipal de créer une Commission des aspects et perspectives de Paris, dont feraient partie des artistes, des architectes et des conseillers. Cette Commission aurait pour but de faire respecter les servitudes établies dans plusieurs voies et places à l'aspect monumental. Elle interviendrait également lors du percement des voies nouvelles pour régler soit la hauteur, soit le style des immeubles.

### COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

16 Avril 1909

DROITS D'ACCISS EN SUS  
(sur 100 kg)

Cuivre en lingots affiné . . . . .	162 50	167 50
— en planche rouge . . . . .	195 »	200 »
— — jaune . . . . .	180 »	170 »
Certain Banks en lingots . . . . .	367 50	370 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	360 »	365 »
Piomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	43 50	45 »
Zinc retondu 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .	55 »	56 »
— lamine en feuilles. Vieille montagne . . . . .	74 »	76 »
— — — Autres marques . . . . .	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	200 »	210 »
— lamine . . . . .	325 »	350 »
Fer lamine 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	20 50
Fer à double T, AO . . . . .	21 »	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus. . . . .	21 50	22 »

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 Mars au 9 Avril 1909

- Avenue Berthelot, 217.* Hangar. Propr., Société des marbriers réunis, 31, rue Grenette.
- Rue Saint-Pothin, angle rue Jacquard.* Atelier. Propr., M. Malarin, rue Saint-Pothin Arch., M. Curry, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.
- Rue de Bourgogne, angle rue Tissot.* Deux maisons. Propr., MM. Mazier et Plazanet, rue du Quatre-Août, 57, Villeurbanne. Arch., M. S ériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* — Deux maisons. Propr., M. Duvernay, rue de Bourgogne, Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Maison. Propr., M. Chrétien, à Saint-Cyr-aux-Monts-l'Or. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Maison. Propr., M. Jarin, quai Jayr, 28. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Maison. Propr., M. Santa, rue Créqui, 146. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Maison. Propr., M. Chambost, cours Henri, 21. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Maison. Propr., M. Rocheron, rue Paul-Bert, 73. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue de Bourgogne.* Entrepôt. Propr., M. Duvernay, rue de Bourgogne. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.
- Rue Vendôme, 249.* Remise. Propr., MM. Granger et C<sup>ie</sup>, rue Vendôme, 249. Entrepr., M. Despérour, rue Vendôme, 259.
- Cours Lafayette, 296.* Hangar. Propr., MM. Euler et Goy, cours Lafayette, 296.
- Impasse Victor-Hugo.* Hangar et maison. Propr., M. Magnaudy, impasse Victor-Hugo. Arch., MM. Revol et Rigard, 40, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne.
- Rue Henon.* Bâtiment. Propr., Compagnie P.-L.-M.
- Rue Bugeaud, angle rue Créqui.* Maison. Prop., Société immobilière du quartier Saint-Pothin. Entrepr., M. E. Clément, place de Trion, 3.
- Chemin Germain, 17.* Ecole. Propr., M. Jarrosson, 27, rue d'Ikermann. Arch., M. Bourhon, cours de la Liberté, 15.
- Grande rue de la Croix-Rousse, 31.* Exhaussement. Propr., M. Coulange, grande rue de la Croix-Rousse, 31.
- Grande rue de Monplaisir, 149.* Hangar. Propr., M. Becquart, grande rue de Monplaisir, 149.
- Chemin des Alouettes, 16.* Maison. Propr., M. Couderc, chemin des Alouettes, 16. Arch., M. Leduc, rue des Lilas, 5.
- Cours Eugénie, 11.* Annexe. Propr., M<sup>me</sup> Roset, 117, rue du Dauphiné.
- Cours Vitton.* Maison. Propr., M. Alex, rue Garibaldi, 48. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
- Rue de la Rize, 18.* Hangar. Propr., MM. Bertin et Bouché, 18, rue de la Rize.
- Chemin de Debourg, angle chemin des Culattes, 236.* Maison. Propr., M. Joanny, cours Lafayette prolongé, 150, Villeurbanne. Arch., M. Lacroix, rue Sala, 60.
- Chemin de Combe-Blanche.* Maison. Propr., M. Dufour, 77, rue Chevreul.
- Chemin des Pins, 249.* Annexe. Propr., M. Bouchet, chemin des Pins, 249. Entrepr., MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142.
- Chemin Trarieux, 75 bis.* Entrepôt. Propr., M. Pommier, chemin Trarieux, 75 bis. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.
- Avenue de Saxe prolongée.* Maisons. Propr., M<sup>me</sup> Faure, chemin de Gerland. Charp., M. Fouque, à Saint-Fons (Rhône).
- Avenue Berthelot, 137.* Exhaussement. Propr., M. Loubaud, avenue Berthelot, 137. Arch., M. Danthon, rue Neuve, 6.
- Rue Besson, angle rue Louis.* Maison. Prop., M. Descôtes, 26, rue Pierre-Corneille.
- Rue Moncey, angle rue Vendôme.* Hangar. Propr., M. Epinat, rue Chaponnay, 52.
- Rue Saint-Jérôme.* Maison. Propr., M. Baudot, rue Chevreul, 67. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.

❖ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

**Route d'Heyrieux, 109.** Annexe. Propr., M. Verger, route d'Heyrieux, 109. Arch., M. Denard. cours de la Liberté, 66.

**Rue de l'Abondance, 79.** exhaussement. Propr., Syndicat des chemins de fer départementaux de Rhône-et-Loire, rue de l'Abondance, 79.

**Rue des Mobiles.** Deux maisons. Propr., M. et M<sup>me</sup> Vergnes, boulevard Pinel, 76. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 6 avril. — *Hotel-Dieu de Lyon.* — Hospice du Perron. Construction d'un bâtiment. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 92.000 fr. Aucun soumissionnaire. — 2<sup>e</sup> lot Pierres de taille. Montant, 18.000 fr. Adjud., Mme veuve Peju aîné, à Porcieu-Ambagnieu, 11,56 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant, 17.000 fr. Adjud., MM. Mazet et Limouzin, à Lyon, 21,78 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Carrelages en grès. Montant, 9.000 fr. Adjud., MM. Boulenger et Cie, à Lyon, 26,30 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 28.000 fr. Adjud., M. Cochet, à Oullins, 15,17 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 35.000 fr. Adjud., M. Lafosse, à Lyon, 14,65 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 24.000 fr. Adjud., M. Beraud, à Oullins, 12,20 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 22.000 fr. Adjud., Union Lyonnaise, à Lyon, 13,40 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie de toitures. Montant, 3.500 fr. Adjud., MM. Vinet, Goutrand et Cie, à Lyon, 21,30 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 4 avril. — *Mairie de Montmarault.* — Réparations aux fontaines. Montant, 12.990 fr. 48. — 1<sup>er</sup> lot. Réfection de la conduite. Montant, 10.666 fr. 67. Soumissionnaires : MM. Giraudon, 5 p. 100. — Breton, 5 p. 100. — Villeneuve, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Soubrin, à Bellanaves, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Relèvement des drains. Montant, 2.323 fr. 81. Adjud., M. Germain, à Montmarault, prix du devis.

**Ardèche.** — 4 avril. — *Mairie de Saint-Agreve.* — Travaux communaux. Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 88.927 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Chamborlhac et Dusson, 10 p. 100. — Laporte, 10 p. 100. — Buldy, 5 p. 100. — Collot, 10 p. 100. — Crouzet, 12 p. 100. — Chevalier, 10 p. 100 d'augmentation. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 17.970 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Genest, Collot, Petit, prix du devis. — MM. Basset, 5 p. 100. — Vey, 3 p. 100. — Adjud., M. Mourier, à Saint-Agreve, 6 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 11.101 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Vallier, 14 p. 100. — Collot, 17 p. 100 d'augmentation. — M. Possat, 6 p. 100. — Adjud., M. Morm (Société Union et Travail, à Besançon (Doubs), 17 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> Construction d'une maison d'école. Montant, 27.995 fr. 93. Adjud., M. Morin, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 28 mars. — *Mairie de Correnç.* — Travaux vicinaux. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Grandmaison, à Vif, 1 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 4 avril. — *Mairie d'Asé.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 6.201 fr. 90. Adjud., M. Gorry, à Saint-Georges-de-Scissé, 7 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 3 avril. — *Préfecture.* — Travaux du service vicinal. 1<sup>er</sup> lot. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Basso, à Moutiers, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 3.000 fr. Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 18.000 fr. Adjud., M. Drevot, à Grenoble, 27 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 15.000 fr. Adjud., M. Chamonal, à Grand-Cœur, 1 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Francescoli, à Albertville, prix du devis. — 6<sup>e</sup> lot. Montant, 9.100 fr. Adjud., M. Curtillet, à Chanaz, 6 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Montant, 13.700 fr. Adjud., M. Serratrice, à Remuzat (Drôme), 12 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Montant, 17.800 fr. Adjud., M. Pimorini-Sautin, à Saint-Jean-d'Arvey, 5 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Montant, 2.600 fr. Adjud., M. Curtillet, 2 p. 100 de rabais. — 10<sup>e</sup> lot. Montant, 28.000 fr. Non adjugé.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 22 avril, 11 h. — *Mairie de Propières.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et gros fers. Montant, 30.654 fr. 38. Cautionnement, 1.530 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture et ferblanterie. Montant, 15.998 fr. 68. Cautionnement, 800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 9.365 fr. 46. Cautionnement, 470 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.977 fr. 10. Cautionnement, 300 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Fouchy, architecte à Villefranche, directeur des travaux, ou chez M. Mathias, rue Boiron.

**Rhône.** — Dimanche 25 avril, 11 h. — *Mairie de Vaugneray.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 22.600 fr. Cautionnement, 2.250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 5.150 fr. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 450 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 8.150 fr. Cautionnement, 800 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 450 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie. Montant, 2.050 fr. Cautionnement, 200 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte directeur des travaux. Renseignements à la mairie et chez M. Frédéric Giroud, architecte, auteur du projet, 6, rue Franklin, à Lyon.

**Ain.** — Dimanche 25 avril, 10 h. — *Mairie de Château-Gaillard.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 7.632 fr. 10. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Mercredi 28 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 75. Plantation d'arbres entre les points 54 k. 810 et 76 k. 190. Montant, 3.495 fr. 30. A valoir, 700 fr. 70. Total, 4.200 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais 41 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication, par M. Picard, ingénieur en chef, rue Voltaire, 29, à Bourg. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), et de M. Vallier, ingénieur, rue de Cordon, à Belley.

**Allier.** — Dimanche 25 avril, 2 h. — *Mairie de Branssat.* — Construction des chemins vicinaux ordinaires n°s 3-24-1, sur 703 m. 87. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 8 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Thoisy-le-Désert. Construction d'un pont sur l'Armançon. Construction des cuées, des rampes d'accès et de la chaussée. Montant, 5.608 fr. 10. A valoir, 91 fr. 90. Total, 5.700 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 90 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Levailant, agent voyer d'arrondissement, à Beaune — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte-d'Or.** — Prochainement. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Thoisy-le-Désert. Adjudication restreinte pour la construction d'un pont sur l'Armançon avec tablier en béton armé. Montant, 3.272 fr. 45. A valoir, 127 fr. 55. Total, 3.400 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 80 fr. — Les concurrents qui désireront prendre part à l'adjudication, devront en adresser la demande à M. Merle, agent voyer d'arrondissement, faubourg de Bouze, à Beaune, avant le 25 avril 1909, terme de rigueur. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Drôme.** — Jeudi 29 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Construction d'un pont de 4 m. 50 d'ouverture sur le ruisseau de Gervans et d'un pont de 10 m. d'ouverture sur le ruisseau de Crozes. Montant, 31.543 fr. 61. A valoir, 3.456 fr. 36. Total, 38.000 fr. Cautionnement provisoire, 550 fr., définitif, 1.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Clerc, ingénieur en chef, 3, place du Palais de Justice, à Valence. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), et de M. l'ingénieur, à Valence.

**Haute-Loire.** — Dimanche 25 avril, 2 h. — *Mairie de Laussonne.* — Travaux communaux. Construction d'une école mixte pour les hameaux du Crouzet, du Montet et de la Tourette. Montant, 8.932 fr. 17. Cautionnement, 450 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Martin, architecte, au Puy, avenue de Vals.

**Haute-Savoie.** — Mardi 27 avril, 11 h. — *Préfecture.* — Alex. Réparations aux fontaines, à la maison d'école et au presbytère. Montant, 1.988 fr. 78. A valoir, 198 fr. 88. Total, 2.187 fr. 66. Cautionnement, 110 fr. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Isère.** — Dimanche 25 avril, 10 h. 1/2. — *Mairie de Serres-Nerpol.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Pichonnière à Quincieu. Construction de l'embranchement sur Franchise et Revolore, entre le profil n° 32 de la ligne principale et le chemin rural de Vinay à Serres, sur 1.152 m. 40. Montant, 8.200 fr. Cautionnement, 230 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. l'agent voyer de canton de Vinay.

**Isère.** — Dimanche 25 avril, 11 h. — *Mairie de Cordéac.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 4, dit des Gachets. Construction entre le hameau des Gachets et le chemin de grande communication n° 13, sur 1.677 m. 78. Montant, 18.400 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de La Mure. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'ouverture de la séance. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Delacroix, agent voyer cantonal, à Mens.

**Isère.** — Dimanche 2 mai, 11 h. — *Mairie de Revel-Tourdan.* — Groupe scolaire et mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie et ciment. Montant, 14.850 fr. Imprévus, 634 fr. Total, 15.484 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 7.555 fr. Imprévus, 350 fr. Total, 8.105 fr. Cautionnement, 800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.892 fr. 45. Imprévus, 210 fr. Total, 5.132 fr. 45. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 3.845 fr. Imprévus, 130 fr. Total, 3.975 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 3.110 fr. Imprévus, 125 fr. Total, 3.235 fr. Cautionnement, 325 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 1.380 fr. 80. Imprévus, 50 fr. Total, 1.439 fr. Cautionnement, 150 fr. — Le certificat sur papier timbré délivré par un architecte connu, établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur, ne devant pas avoir plus d'un an de date, sera soumis au visa de M. Firmin Allemand, architecte, auteur du projet et directeur des travaux, en vue de la présente adjudication; il devra, à cet effet, être déposé dans ses bureaux, dix jours francs avant la date de l'adjudication. Les paquets devront être adressés par la poste à M. le Maire de Revel-Tourdan et parvenir à la Mairie, jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> mai, 6 heures du soir, délai de rigueur. Il sera fait dépôt par le bureau, sous pli cacheté, du minimum de rabais au-dessous duquel l'adjudication ne sera pas tranchée. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte, à Vienne, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

**Jura.** — Samedi 24 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Les Bouchoux. Amélioration du régime des eaux au village et au hameau de Trés-la-Ville. Auteur du projet, M. Jacquemin, agent voyer cantonal. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 235 fr. — 2<sup>e</sup> lot.

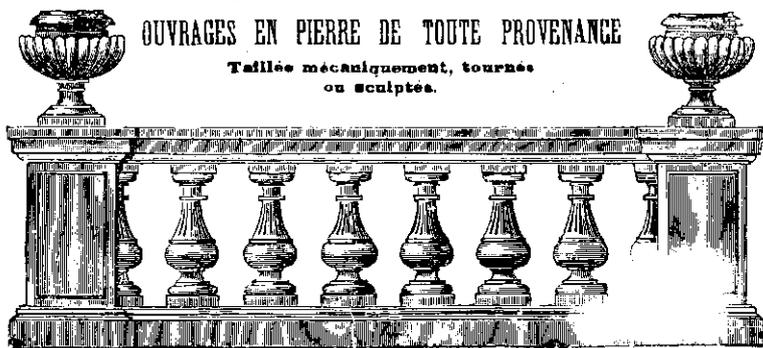


# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

## RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY  
Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine  
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION  
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901  
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

Maison Industrielle de Genève

(Branche se rattachant au Bâtiment)

cherche personnes en relations avec bureaux d'architectes et pouvant s'occuper de représentation.

Offres sous chiffre T. 1361 X, à Haasenstein  
et Vogler, Genève.

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
CONTRE LES

### ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux  
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

## THÉ

### DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON